

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Déposé au greffe du tribunal
de commerce de Dinant

le 17 MAI 2011

Le greffier en chef,

Réservé
au
Moniteur
belge



11080116

N° d'entreprise : 0459 010 136

Dénomination

(en entier) : **A.D.R. SYSTEM**

Forme juridique : Société Privée à Responsabilité Limitée

Siège : 5363 EMPTINNE (HAMOIS), rue Croix de Limont, 28

Objet de l'acte : EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL - ACTUALISATION DES STATUTS

D'un procès-verbal dressé en la forme authentique par le notaire Jean Tytgat, à Jemeppe-sur-Sambre (Spy), le 29 avril 2011, enregistré à Gembloux, le 05/05/11, vol. 595 Fol. 48 C. 17, rôles 2, sans renvois, au droit de vingt-cinq euros par l'inspecteur principal ad interim : Nicole ART, il résulte que la sprl A.D.R. SYSTEM s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et après avoir été valablement constituée, a adopté à l'unanimité, les résolutions suivantes, après avoir pris connaissance du rapport du gérant justifiant la proposition d'extension de l'objet social et de la situation comptable arrêtée au 31 janvier 2011 qui y est annexée.

L'assemblée générale a décidé d'étendre l'objet social de la société et de compléter l'article 3. des statuts comme suit :

« La société aura également pour objet :

- l'achat, la vente, le stockage et l'entreposage, en gros et/ou en détail, de boissons, de vins, de spiritueux et de produits du terroir ;
- l'organisation d'événements, de réunions et/ou salons de dégustations des produits du terroir, de vins et de spiritueux ;
- le montage et le démontage de stands pour événements ;

La société pourra également avoir pour objet la constitution, la gestion et la valorisation d'un patrimoine mobilier et immobilier, notamment par l'achat, la vente, la location, la mise en location, la construction, la transformation, la restauration de meubles et d'immeubles, le tout au sens le plus large et que ces opérations s'inscrivant dans les limites d'une gestion « en bon père de famille » et en dehors des activités réglementées pour les professionnels de l'immobilier ».

L'article 3. sera dès lors complété avant le dernier paragraphe, par le texte ci-avant.

ACTUALISATION DES STATUTS

L'assemblée générale déclare vouloir actualiser les statuts comme suit :

Article 2. : suite au transfert du siège social intervenu aux termes de l'assemblée générale du dix-huit avril deux mil huit, publié par extrait aux annexes du Moniteur belge du cinq septembre suivant sous le numéro 200-0905-0144357, l'article 2 est modifié comme suit :

« Le siège social est établi à 5363 EMPTINNE (HAMOIS), rue de la Croix Limont, 28, dans le ressort du Tribunal de Commerce de Dinant. Il peut être transféré en tout autre endroit de la Région wallonne, par simple décision de la gérance qui a tous pouvoirs aux fins de faire constater authentiquement la modification des statuts qui en résulte ».

Pouvoirs

L'assemblée Générale confère tous pouvoirs au gérant pour l'exécution des résolutions prises sur les objets qui précèdent et notamment l'adaptation des statuts et à confirmer le mandat à durée indéterminée du gérant et sa publication.

Signatures : Jean Tytgat, notaire

Dépôt en même temps : expédition de l'acte, statuts coordonnés, situation comptable arrêtée au 31/01/11 et rapport du gérant.

V. FOURNAUX
Greffier

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/05/2011 - Annexes du Moniteur belge